

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE  
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT #244-24 ÉTABLISSANT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ** » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca) ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 23<sup>e</sup> jour de janvier, deux mille vingt-cinq.**



Jacques Bussières  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville le 4 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 février 2025, à Beauceville, province de Québec.



Me Sandra Bernard, greffière